



JORAT-MENTHUE

Mars 2012

Communications officielles

Petit rappel aux
propriétaires de chiens



M E R C I

d'annoncer à l'administration communale les mutations relatives aux chiens (acquisition, décès ou autre).

Le numéro de la puce doit être inscrit dans nos registres ; pour ceux ou celles qui ne l'auraient pas encore fourni, Merci de nous l'indiquer soit par courrier électronique ou courrier postal (copie du livret de vaccination, par ex.).

habitants@jorat-menthue.ch

Administration Jorat-Menthue
Rue du Collège 5
1062 Sottens

Nous nous permettons de rappeler que les déjections des chiens doivent impérativement être ramassées par le responsable de l'animal.

Merci de votre collaboration et de votre compréhension !



L'inauguration suite à la réfection de l'église de VILLARS-TIERCELIN est fixée le 18 mars 2012 la paroisse vous communiquera les informations en temps utile.

Eau potable

La mise sous pression interviendra, par palier, dans le courant du mois de mars.

N'oubliez donc pas de poser des réducteurs de pression !!

.....et pensez à utiliser l'eau avec parcimonie, les nappes ne sont pas encore reconstituées.

Accès Internet

La Municipalité souhaite connaître les habitants de notre commune qui n'ont pas accès à internet, à cause d'un faible débit ou d'autres problèmes.

Merci de vous annoncer au greffe municipal.

[021/905.51.15](tel:0219055115) greffe@jorat-menthue.ch



Déchets

Les moloks avec le système de pesée sont maintenant posés.

De nombreuses questions nous sont parvenues concernant le tri des déchets, nous vous faisons parvenir un récapitulatif qui, nous l'espérons, vous rendra service.

Nous rappelons que les habitants de chaque village se rendent dans leur propre déchetterie.



DECHETTERIES

Nous rappelons les horaires

Déchetterie intercommunale de Poliez-Pittet
(pour les habitants de Villars-Tiercelin) :

Horaire d'hiver Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
Mercredi	17h00 à 18h30
Samedi	09h30 à 11h30

Déchetterie de Villars-Mendraz
(pour les habitants de Villars-Mendraz et Montaubion-
Chardonney)

Horaire d'hiver Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
Samedi	10h30 à 11h30

Déchetterie de Peney-le-Jorat
(pour les habitants de Peney-le-Jorat)

Horaire d'hiver Selon horaire d'hiver officiel	
Lundi	13h00 à 14h00
Mercredi	16h00 à 17h00
Samedi	10h00 à 11h30

Déchetterie intercommunale de Sottens
(pour les habitants de Sottens)

Horaire d'hiver Du 16 octobre au 30 avril	
Samedi	10h00 à 11h30

VOTATIONS - ELECTIONS

Il y a une boîte aux lettres destinée uniquement à recevoir vos enveloppes de vote dans chaque village, aux endroits habituels.

RAPPELS :

- N'oubliez pas de signer la carte de vote
- Il faut que l'enveloppe de vote jaune fermée (avec les bulletins à l'intérieur) d'une part et la carte de vote (avec l'adresse du greffe apparaissant dans la fenêtre) d'autre part, soient renfermées dans l'enveloppe de transmission,
- La carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe de vote jaune
- En cas de besoin, l'enveloppe de transmission officielle peut être remplacée par une enveloppe privée, portant l'adresse du greffe.